

AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, à tous les citoyens des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, que lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tenue le 17 septembre 2025, le Règlement intitulé « **Règlement numéro 188-8 modifiant les Règlements de déclaration de compétence en gestion des matières résiduelles numéro 188, 188-1, 188-2, 188-3, 188-4, 188-5, 188-6 et 188-7** » a été adopté et est entré en vigueur le 19 septembre 2025.

Il peut en être pris connaissance aux bureaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, ainsi que sur le site web de la MRC.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 19^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-cinq (2025).



MARIE-HÉLÈNE RIVEST, notaire
Directrice du greffe et greffière-trésorière